



Pensions alimentaire pour paxé

Par **Ben67000**, le **15/01/2016** à **11:42**

Bonjour. Ma fille rentre dans sa 21 année et après deux années de premières en droit, elle a changer de voie pour faire de la psycho. Je lui verse une pensions de 170 euro.Elle vie actuellement sous le toit de son amis qui lui, a terminé ses études et qui a emploi ferme depuis juillet 2015. Ils ont décidé de ce pacsé pour cette année pour profité de la déclaration commune pour l'imposition 2016. Le jeune homme a 1800 Euro de revenu actuellement(programmateur).

Question. Es ce que je suis toujours le soutient financier de ma fille et suis je dans l'obligation de lui versé sa pension alimentaire, en sachant qu'il y a encore deux autres enfants de moins de 18 ans.